

CONVENTION FINANCIERE PLURIANNUELLE 2013-2015
Contrat de prêt global 2014
DIJON HABITAT

Conformément au contrat de prêt global sus visé, Dijon Habitat a exercé auprès de la Caisse des Dépôts, au cours de la période du 01/01/2014 au 31/12/2014 courant, les lignes de prêt suivantes :

▪ **Opérations financées :**

Ligne de prêt	Nom et adresse des opérations	Type d'opération
N° 1-2-3-4	24 rue Hyacinthe Vincent, Dijon	Construction de 51 logements
N° 1-2-3-4	Rue du 26ème dragon, Dijon (Ilot 4)	Construction de 20 logements
N° 1-2-3-4	Rue du 26ème dragon, Dijon (Ilot 11)	Construction de 23 logements
N° 1-2-3-4	Rue du 26ème dragon, Dijon (ilot 14)	Construction de 19 logements
N° 1-2	7 rue du Château d'eau, Plombières-les-Dijon	Acquisition-amélioration de 1 logement
N° 1-2-3-4	2A rue Gayet, Dijon	Construction de 13 logements
N° 1-2-3-4	68 rue des Perrières, Dijon	Acquisition amélioration de 6 logements
N° 1-2-3-4	Rue de Genlis, Bresse-sur-Tille	Construction de 22 logements
N° 1-2-3-4	Rue Lafayette, Dijon	Construction de 12 logements
N° 1-2-3-4	54-62 rue Charles Dumont, Dijon	Acquisition-amélioration de 21 logements
N° 1-2	16 rue des Ribottée, Dijon (Volpiano)	Construction de 63 logements
N° 2-4	Rue des Molidors, Dijon	Construction de 4 logements
N° 1-2	Rue Ernest Renan, Dijon	Construction de 52 logements
N° 1-2	Avenue de Langres, Dijon (renan TR2)	Construction de 27 logements
N° 1	1 rue Castelneau, Dijon (Andersen)	Construction de 30 logements
N° 1	12 avenue JB Greuze, Dijon	Construction de 33 logements
N° 1	13 avenue JB Greuze, Dijon	Construction de 26 logements
N° 1	3 rue du général Giraud, Chenôve	Construction de 6 logements
N° 2	36-38 rue du Chevreuil, Dijon	Construction de 9 logements
N° 1-2	125 rue Fauconnet, Dijon	Acquisition-amélioration de 2 logements
N° 1	31 rue Montchapet, Dijon	Construction de 5 logements
N° 1	Cours Fleury, Dijon	Construction de 71 logements
N° 1-2-3-4	19 rue Hoche, Dijon	Construction de 3 logements
N° 5	Rue du petit Bernard, Dijon	Réhabilitation de 98 logements
N° 5	Boulevard Trimolet, Dijon	Réhabilitation de 64 logements
N° 5	4 rue des Rétisseys, Talant	Réhabilitation de 148 logements

▪ **Caractéristiques des lignes de prêt :**

Ligne du prêt N° 1 : PLUS

Montant de la ligne du prêt : 11 325 368,00 euros

Durée : 40 ans

Périodicité des échéances : annuelles

Index : livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 0,60 %

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.

Profil d'amortissement : amortissement déduit

Modalités de révision : double révisabilité limitée (DL)

Taux de progressivité des échéances : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A)

Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

Ligne du prêt N° 2 : PLUS foncier

Montant de la ligne du prêt : 2 647 529,00 euros

Durée : 50 ans

Périodicité des échéances : annuelles

Index : livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 0,60 %

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.

Profil d'amortissement : amortissement déduit

Modalités de révision : double révisabilité limitée (DL)

Taux de progressivité des échéances : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A)

Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

Ligne du prêt N° 3 : PLAI

Montant de la ligne du prêt : 3 801 708,00 euros

Durée : 40 ans

Périodicité des échéances : annuelles

Index : livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 0,20 %

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.

Profil d'amortissement : amortissement déduit

Modalités de révision : double révisabilité limitée (DL)

Taux de progressivité des échéances : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A)

Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

Ligne du prêt N° 4 : PLAI foncier

Montant de la ligne du prêt : 833 357,00 euros

Durée : 50 ans

Périodicité des échéances : annuelles

Index : livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 0,20 %

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.

Profil d'amortissement : amortissement déduit

Modalités de révision : double révisabilité limitée (DL)

Taux de progressivité des échéances : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A)

Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

Ligne du prêt N° 5 : PAM Eco-prêt

Montant de la ligne du prêt : 1 973 697,00 euros

Durée : 25 ans

Périodicité des échéances : annuelles

Index : livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt
- 0,25 %

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0,5 %.

Profil d'amortissement : amortissement déduit

Modalités de révision : double révisabilité limitée (DL)

Taux de progressivité des échéances : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A)

Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.